

AGRESSION A MAIN ARMEE

→ Références réglementaires

- ✓ Risque d'agression :
Articles L4121-1 et L4121-2
du Code du Travail.
- ✓ Formation à la sécurité :
Articles L4141-2, R4141-3 et
R4141-13 du Code du Tra-
vail.

→ Pré-requis

- Aucun.

→ Durée

- 1 jour.

→ Périodicité

- A définir par l'employeur.

→ Nombre de participants

- 12 maximum.

→ Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau
effaçable.

PUBLIC VISE

- Tous les travailleurs de professions manipulant des valeurs, en relation avec le public, ou exposé à des violences de prédation.

OBJECTIFS

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'adapter son comportement face à une agression à main armée afin d'assurer au mieux sa propre sécurité, celle de ces collaborateurs, et celle du public.

PROGRAMME DE FORMATION

→ Enseignements théoriques

- Obligations légales.
- Evolution de la criminalité.
- Risques liés aux personnes et aux biens.
- Principes de prévention.
- Comportement en cas de colis suspect.
- Comportement en cas d'agression.
- Suivi psychologiques et social.
- Vidéos.

→ Enseignements Pratiques

- Etudes de cas.
- Mises en application des procédures internes.